

APPEL À CANDIDATURES

POUR LA RÉALISATION DE DEUX FRESQUES PARTICIPATIVE 2026-2028

Dans le cadre de sa politique en faveur des arts visuels et de l'éducation artistique et culturelle (EAC), la Ville d'Échirolles lance un appel à candidatures pour la conception et la réalisation d'un projet de fresques participatives déployé sur deux années scolaires.

Inscrit dans une démarche de création partagée, ce projet associera les élèves de l'école maternelle Jean-Paul-Marat, leurs familles, les habitants du quartier et la communauté éducative à la conception et à la réalisation de deux fresques : l'une à l'intérieur de l'école, l'autre dans son environnement immédiat.

Cet appel s'adresse aux artistes relevant du champ des arts visuels, notamment plasticiens et graphistes, justifiant d'une démarche artistique professionnelle et d'une expérience dans la conduite de projets participatifs et/ou d'éducation artistique et culturelle. Les candidats devront démontrer leur capacité à concevoir une démarche de médiation et de co-crédation favorisant l'implication des différents publics tout au long du projet.

Date limite de dépôt de candidatures : 16 octobre 2026



CONTEXTE

GENÈSE DU PROJET

La Ville d'Échirolles souhaite développer des projets artistiques et culturels dans l'espace public, et renforcer la continuité entre les temps scolaire et extrascolaire, en associant pleinement les familles et les habitants à ces démarches.

Dans cette perspective, l'équipe enseignante de l'école maternelle Jean-Paul-Marat a exprimé sa volonté de **consolider les liens avec les familles à travers une démarche artistique participative**. Ce projet vise à favoriser l'implication des parents dans la vie de l'école, tout en contribuant à l'amélioration du cadre de vie des enfants grâce à la réalisation collective d'une œuvre.

L'école souhaite inscrire cette démarche dans une réflexion autour de l'**environnement et de la nature**, en écho au paysage montagnard qui l'entoure et à son engagement en faveur du développement de l'éducation dehors. Cette thématique offrira un support privilégié pour sensibiliser les enfants à leur environnement tout en valorisant une création collective ancrée dans leur quotidien.

PORTAGE ET INSCRIPTION DU PROJET DANS LE PNRU

Cette démarche multi-partenariale est co-pilotée par l'équipe éducative de l'école maternelle Jean-Paul-Marat, les directions des affaires culturelles et ville durable de la Ville d'Échirolles ainsi que la Cité éducative. Cette dernière s'inscrit dans le cadre du **Projet National de Renouvellement Urbain (PNRU)** des quartiers Villeneuve à Grenoble et Échirolles, qui vise à améliorer le cadre de vie des habitant.es **en agissant sur l'habitat, les équipements et les espaces publics**. Dans ce contexte, plusieurs actions sont prévues :

- Aménagement des abords à partir de 2027 ;
- Rénovation de l'aire de jeux située allée d'Ouessant ;
- Végétalisation de l'allée principale devant l'école.

POUR QUOI ET POUR QUI ?

OBJECTIFS DU PROJET

Ce projet vise plusieurs objectifs :

- › Créer un projet fédérateur et participatif par la création de deux fresques collectives
- › Renforcer les liens entre l'école, les familles et les habitant.es du quartier à travers la thématique de l'environnement et de la nature
- › S'inscrire dans une dynamique d'accompagnement du renouvellement urbain en impliquant les habitant.es

PUBLICS CONCERNÉS

- › Enfants maternelles et familles
- › Habitant.es du quartier
- › Équipe éducative et animateur.rices périscolaires

BUDGET

L'artiste devra présenter un devis **pour la première phase du projet.**

Celui-ci devra inclure :

- › la prestation artistique,
- › la conception et la réalisation d'une trace documentée valorisant les différentes étapes du projet,
- › l'animation des ateliers en temps scolaire qui comprendra 85H d'interventions maximum,
- › les matériaux et le matériel nécessaires à la mise en œuvre (y compris le transport et l'outillage) **détaillé**,
- › les frais de transport et de repas.

La Ville applique la tarification suivante :

- › **65€/heure TTC** sur les temps d'interventions (ateliers, rencontres ...)
- › **25€/heure TTC** sur les temps de réunions de préparations et de bilans du projet

CALENDRIER / ÉCHÉANCIER

PHASE 1 – 2026–2027 : FRESQUE PARTICIPATIVE DANS LA COUR DE L'ÉCOLE

PÉRIODES	ÉTAPES	ACTIONS	LIVRABLES / OBJECTIFS
AOÛT 2026	Lancement de l'appel à candidature	Diffusion de l'appel à candidature	Appel à candidature publié.
16 OCTOBRE 2026	<i>Deadline</i> de réception des candidatures	Réception des dossiers des candidats	Dossiers complets reçus.
17 OCTOBRE → 15 NOVEMBRE 2026	Instruction des candidatures et pré-sélection	Analyse technique et artistique des candidatures et entretiens avec les candidats pré-sélectionnés.	Artiste ou collectif sélectionné.
DÉCEMBRE 2026	Sélection finale : validation	Finalisation du contrat avec l'artiste. Validation du calendrier et du budget.	Convention signée.
JANVIER 2027	Préparation des ateliers	Réunions de travail avec l'ensemble des participant.es.	Planning des ateliers et liste du matériel validés.
FÉVRIER → JUIN 2027	Ateliers participatifs	Initiations aux techniques artistiques envisagées	Maquette préparatoire réalisée.
JUIN 2027	Réalisation de la fresque	Réalisation et inauguration	Temps festif

PHASE 2 – 2027–2028 : FRESQUE SUR LE FRONTON DE L'ÉCOLE, DANS L'ESPACE PUBLIC

PÉRIODE	ÉTAPE	ACTIONS	LIVRABLES/OBJECTIFS
FIN JUIN 2027	Finalisation phase 1 et lancement phase 2	Bilan de la phase 1 et mise en place de la phase 2 du projet	Calendrier de la phase 2 rédigé et validé
AUTOMNE 2027	Co-construction du projet	Ateliers de concertation avec les habitant.es du quartier	Maquette ou croquis final validé par les habitant.es
	Préparation logistique	Étude technique du support et préparation des matériaux	Devis technique et planning validés
DE HIVER 2027 À L'AUTOMNE 2028 (les dates seront définies en fonction du calendrier des travaux du PNRU)	Ateliers ouverts au public	Initiations aux techniques artistiques envisagées	Documenter la participation des habitant.es
	Conception de la fresque	Réalisation de la fresque extérieure avec les habitant.es et les partenaires.	Fresque extérieure finalisée.
HIVER 2028	Inauguration et valorisation	Évènement d'inauguration de la fresque et valorisation de la démarche habitante	Livret récapitulatif des deux phases.

GRILLE D'ÉVALUATION

CRITÈRE	DESCRIPTION	NOTE
QUALITÉ ARTISTIQUE	Originalité, cohérence, qualité esthétique	/10
PERTINENCE ARTISTIQUE	Adéquation avec le public et la thématique de l'environnement et de la nature	/10
EXPÉRIENCE MÉDIATION	Expérience d'une démarche similaire	/10
DÉMARCHE PARTICIPATIVE	Clarté, inclusivité, adaptation aux enfants et familles	/15
ACCESSIBILITÉ ET PÉDAGOGIE	Simplicité et posture bienveillante	/15
FAISABILITÉ TECHNIQUE	Contraintes respectées (matériaux, temps, sécurité)	/10
MOTIVATION ET COMPRÉHENSION DU PROJET	Intérêt pour la dimension sociale et territoriale	/10
TOTAL		/80

DROITS ET DURABILITÉ

Droits de propriété intellectuelle de l'œuvre

La présente commande implique la cession des droits de représentation et d'exploitation de la fresque à la Ville d'Échirolles, à des fins exclusivement non commerciales. L'artiste sera considéré comme l'auteur de l'œuvre. L'artiste garantit l'originalité de l'œuvre et atteste qu'aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'a été réalisée en faveur de tiers, quelle que soit la nature ou l'étendue de ces cessions. Une convention entre la Ville d'Échirolles et l'artiste sera proposée.

Durabilité de l'œuvre

Cette invitation à candidature prend acte du caractère éphémère de l'œuvre. Réalisée sur un espace appelé à évoluer, elle ne sera pas restaurée en cas d'usure normale due aux matériaux. La Ville d'Échirolles se réserve le droit de faire disparaître l'œuvre si elle juge qu'elle est devenue illisible, inesthétique ou ne correspond plus à l'identité du territoire. De même, en cas d'incident de force majeure impactant le mur (incendie, inondation, dégât des eaux et cetera), l'œuvre pourra également être effacée.

L'artiste ne pourra prétendre à aucune indemnité en cas de détérioration ou de disparition de la fresque, ni invoquer une violation de son droit moral. Cependant, si la Ville d'Échirolles décide ultérieurement de restaurer l'œuvre, l'artiste sera consulté avant toute intervention.

MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

PIÈCES À TRANSMETTRE

Phase 1 : dossier de candidature

- › **Note d'intention** (1 à 2 pages) précisant la démarche artistique ainsi que l'approche participative envisagée, en favorisant l'implication de participant.es de tout horizon dans un processus de co-crédation de la fresque.
- › **Portfolio** présentant les réalisations récentes de l'artiste
- › **CV – biographie**
- › **Devis | SIRET**
- › **Contact** et adresse complets
- › **Assurance** RCP pro

Phase 2 : réponses aux questions du jury

Après une première sélection entre 3 et 5 projets, les artistes des dossiers présélectionnés seront appelés à transmettre des compléments d'informations.

Les dossiers de candidatures seront à transmettre avant le 16 octobre 2026 :

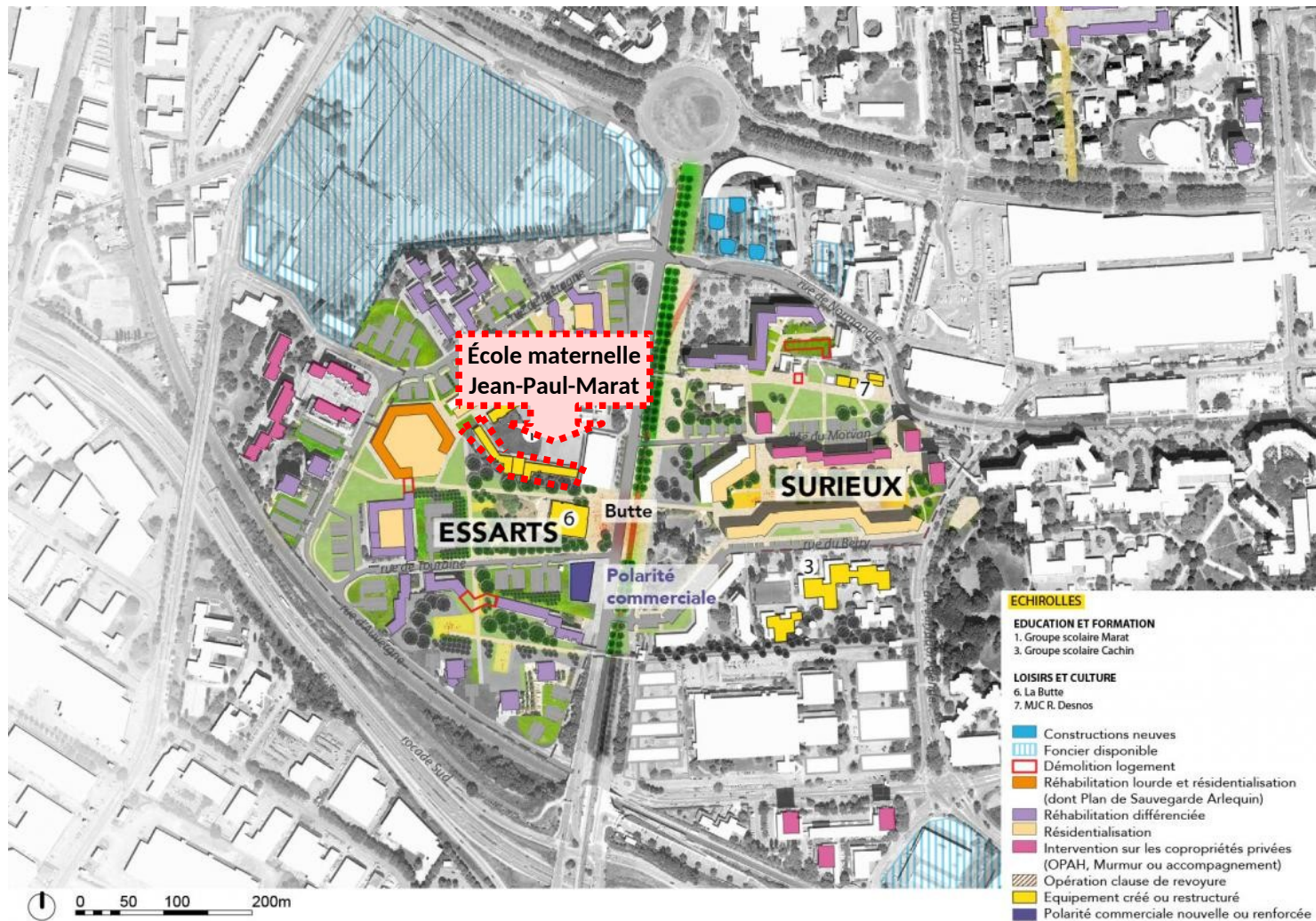
- › par mail (au format PDF) à : dac@echirolles.fr
- › À défaut, par courrier postal à l'adresse suivante :
Mairie d'Échirolles - Direction des affaires culturelles
1, place des Cinq Fontaines - BP 248 - 38433 Échirolles Cedex

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

- › **Direction des affaires culturelles** | dac@echirolles.fr

ANNEXES

1. Plan du quartier de la Villeneuve d'Échirolles



2. Entrée de l'équipe éducative de l'école



3. Entrée des enfants



4. Les soubassements de façade, dans la cour d'école

